



Strasbourg, le 27 octobre 1997

<s:\cdl\ple\32\synopsis.f>

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

**32e réunion**  
**(Venise, 17-18 octobre 1997)**

**RESUME**

La Commission:

- a été informée par M. l'Ambassadeur Warin, Président du Comité des Délégués des Ministres, des résultats du deuxième sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est déroulé à Strasbourg les 10-11 octobre 1997;
- a été informée par M. l'Ambassadeur Matek, Représentant permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe et Président du Groupe de travail ad hoc sur les accords partiels, des travaux de ce Groupe;
- a été informée par Mme Err, Présidente de la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'Assemblée Parlementaire, des travaux de l'Assemblée dans les domaines d'intérêt commun, et en particulier des travaux de la Sous-Commission qu'elle préside;
- a pris connaissance des avis de MM. Lundum, Said Pullicino et Suviranta (CDL (97) 30, 34 et 47) sur la question du contrôle des services de sécurité intérieure en Europe; a eu un échange de vues avec Mme Err sur cette question; a décidé de préparer pour la prochaine réunion un rapport consolidé, qui sera transmis à la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire;
- a été informée par M. Imami, Ministre des réformes législatives et des relations avec le Parlement, des développements constitutionnels récents en Albanie et des travaux relatifs à l'élaboration de la nouvelle Constitution; a reconfirmé sa disponibilité à coopérer avec l'Albanie, notamment dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle Constitution, et a créé à cet effet une task force composée d'un certain nombre de ses membres;
- a adopté les avis présentés par MM. Bartole et Endzins sur la question du contrôle de constitutionnalité en Arménie (CDL (97) 35 et 38), et a décidé de les transmettre aux autorités arméniennes; a confirmé sa disponibilité à étudier un projet de code électoral arménien;
- a été informée par M. Hajiyev des développements constitutionnels récents en Azerbaïdjan; a eu un échange de vues sur le projet de Constitution de la République autonome de Nakhtchevan sur la base des avis de MM. Malinverni, Suviranta et Lesage (CDL (97) 45, 46, 48 rév.); a chargé le Secrétariat de préparer un avis consolidé sur la question;

- a adopté le rapport présenté par M. Scholsem sur la question des compétences de l'Etat de Bosnie et Herzégovine en matière pénale en vertu de la Constitution annexée aux accords de Dayton;
- a été informée par MM. Batliner, Scholsem, Mme Serra Lopes, MM. Gil-Robles et Bardiaux, des travaux du groupe de travail du Conseil de l'Europe sur la création de l'Ombudsman de la Republika Srpska;
- a adopté l'avis préparé par MM. Economides et Malinverni, à la demande du Haut Représentant de la communauté internationale en Bosnie et Herzégovine, sur certains aspects de la crise constitutionnelle dans la Republika Srpska (CDL (97) 28rév. et 44);
- a été informée par le Secrétariat et Mme Auclair, Ombudsperson adjoint pour les droits de l'homme de la Bosnie et Herzégovine, du séminaire relatif à la protection de la propriété qui s'est tenu à Sarajevo, le 30 septembre 1997;
- a été informée par M. l'Ambassadeur Matek, Représentant permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, de l'avancement des travaux sur la révision de la loi constitutionnelle croate sur les droits de l'homme et des minorités, et de la mise en place du Conseil des minorités ou communautés nationales ou ethniques (CDL (97) 29);
- a été informée par le Secrétariat des résultats de la rencontre des conseillers internationaux avec la Cour constitutionnelle croate (Zagreb, 23 juin 1997) et a noté qu'aucune affaire n'a été à ce jour déférée à ces conseillers;
- a été informée par M. Loot du séminaire sur les cinq ans d'application de la Constitution de l'Estonie, qui s'est tenu à Tallin les 26-27 septembre 1997 (CDL (97) 43); a fait part de sa disponibilité à assister l'Estonie sur la révision de sa Constitution en vue de son adhésion à l'Union européenne;
- a adopté le questionnaire sur l'influence de l'intégration européenne sur le droit constitutionnel des Etats membres de l'Union européenne (CDL-UE (97) 1);
- a été informée par M. Suviranta du projet de révision de la Constitution finlandaise (cf. CDL (97) 39);
- a été informée par M. Gavrilescu que le projet de loi roumain sur l'organisation des ministères sera transmis pour avis à la Commission dès qu'il aura été mis au point;
- a pris connaissance de l'avis de M. Bartole sur le projet de loi sur les referenda de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" (CDL (97) 42);
- a eu un échange de vues sur la question de la peine de mort en Ukraine, sur la base des avis de MM. Batliner, Helgesen, Klu\_ka et Malinverni (CDL (97) 15, 31, 32 et 33), en vue de la préparation du rapport consolidé demandé par l'Assemblée parlementaire, qui sera soumis à la Commission lors de sa prochaine réunion;
- a signé avec M. Titus, Directeur général du Département sud-africain du développement constitutionnel, et M. Christen, Chef de la Section politique de paix du Département fédéral suisse des affaires étrangères, un accord-cadre relatif à l'établissement de chaires sur les relations intergouvernementales dans deux universités sud-africaines;
- a été informée par M. Russell des développements constitutionnels récents au Bélarus, et notamment des difficultés rencontrées par la conférence tripartite;

- a été informée par M. Demetrashvili des séminaires en matière de justice constitutionnelle qui seront organisés en Géorgie;
- a adopté le rapport sur la composition des cours constitutionnelles (CDL-JU (97) 34);
- a été informée par M. Economides de la réunion de la Sous-Commission sur le droit international, qui s'est tenue à Santorin le 27 septembre 1997, et du fait que la version révisée du rapport sur les fondements constitutionnels de la politique étrangère sera soumise à la Commission lors de sa prochaine réunion;
- a été informée par le Secrétariat de l'état d'avancement du projet de rapport sur la participation des personnes appartenant à des minorités à la vie publique (cf. CDL-MIN (97) 2);
- a été informée par M. Maas Geesteranus de la réunion du Comité directeur d'Unidem (16 octobre 1997), ainsi que des résultats de la table-ronde qui s'est tenue à Santorin les 26-27 septembre 1997, sur les fondements juridiques de la politique étrangère; a décidé de participer à un séminaire organisé à Montpellier en juillet 1998 sur le patrimoine constitutionnel européen et les jurisprudences constitutionnelles, et de contribuer à un séminaire sur les mutations constitutionnelles dans les Etats caucasiens;
- a été informée par le Président La Pergola et le représentant argentin de la décision de créer la COVENARG (Commission de Venise pour l'Argentine), appelée à devenir la COVENAL (Commission de Venise pour l'Amérique latine);
- a pris connaissance de la lettre de Mme Milenkova relative à une question de levée de l'immunité parlementaire;
- a confirmé que sa 33e réunion aura lieu les 12-13 décembre 1997, et a décidé que les réunions plénières de 1998 se tiendront les 6-7 mars, 12-13 juin, 16-17 octobre et 11-12 décembre.

G. BUQUICCHIO

Distribution

Membres  
Membres associés  
Observateurs  
Représentants permanents